

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2024-101

Objet : Déménagement - Autorisation de stationnement « FREY Matthieu »

Date de publication :

30/05/24

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU la demande de Monsieur FREY Matthieu, sis 4 Rue Georges Sand à Vias, réceptionnée le 22 mai 2024, concernant l'autorisation de stationner un camion sur deux emplacements de stationnement au droit du 4 Rue Georges Sand à Vias, le samedi 08 juin 2024 dans le cadre d'un déménagement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de cette voie,

CONSIDERANT que durant la période du stationnement d'un camion le samedi 08 juin 2024 dans le cadre d'un déménagement, il convient de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur FREY Matthieu est autorisé à stationner un camion sur deux emplacements de stationnement au droit du 4 Rue Georges Sand à Vias, le samedi 08 juin 2024 dans le cadre d'un déménagement.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur deux emplacements de stationnement au droit du 4 Rue Georges Sand à Vias, le samedi 08 juin 2024 dans le cadre d'un déménagement.

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire.

Le balisage nécessaire dans son ensemble sera installé, entretenu et déposé par le bénéficiaire, afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 23 mai 2024

Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS

